

A Sainte Clotilde, le 12 février 2019

NOTE AUX PILOTES

Heureux de pouvoir vous accueillir sur notre site tout au long de l'année, nous souhaitons vous rappeler certains points essentiels aux conditions d'accès et d'utilisation du circuit.

Vérification des licences pilotes

La souscription au droit de piste annuel impose la détention d'une licence valide. Pour tous les pilotes souhaitant souscrire à un forfait annuel de droit de piste, la carte de licence ou le récépissé de licence est obligatoire.

Les pilotes sans justificatifs ne pourront pas accéder au circuit. Le roulage à la journée suppose la souscription à un « pass circuit » avec justificatif.

Pilotes mineurs

Tous les pilotes licenciés mineurs doivent être accompagné d'un tuteur légal, présent sur site.

L'accès au circuit est interdit aux personnes non-éducateur, aucun parent ne pourra par conséquent y avoir accès.

Dépôts de pneus

Il est strictement interdit de déposer des pneus dans les bacs de poubelle du site. Chaque pilote est responsable de son stand.

Manifestations sportives : Privatisation du site

L'installation des pilotes durant les manifestations sportives ainsi que la gestion des attributions des emplacements au niveau du paddock est sous l'entière responsabilité de l'organisateur pour l'ensemble du week-end.

Les pilotes devront se rapprocher de celui-ci afin de réserver leur emplacement de façon équitable.

Accès wifi durant les manifestations sportives

Un accès wifi peut être proposer, à la demande, aux participants durant les compétitions en tarif à la journée.